



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT
DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2017-043

Comité syndical du : 7 avril 2017	Convoqué le : 30 mars 2017
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 18 avril 2017	Affiché le :

Le vendredi 7 avril 2017 à 14h30, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX disposant de 6 voix
- Hélène RIGAL disposant de 6 voix
- David GEHANT disposant de 6 voix
- Patricia GRANET disposant de 2 voix
- Jean-Yves ROUX disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX disposant de 2 voix
- Forent ARMAND disposant de 2 voix
- Valérie GUARINO disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET disposant de 2 voix
- Laëtitia QUILICI disposant de 2 voix
- Marie RUCINSKI-BECKER disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET
- René MASSETTE disposant de 2 voix donne son pouvoir à Jean-Yves ROUX
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix donne son pouvoir à Gérard TENOUX
- Chantal LASSOUTANIE disposant de 2 voix donne son pouvoir à Laëtitia QUILICI

Délégués absents :

Le total des voix est de : 48.

Le nombre d'élus délégués présents est de 12 sur un total de 16. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille

**COMITE SYNDICAL****Séance du 7 avril 2017 à 14h30****DELIBERATION N°2017-043****ELECTION DU DELEGUE DE LA REGION ET DE SON SUPPLEANT AU SEIN DU
COLLEGE DE SECTEUR TERRITORIAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET
DES HAUTES-ALPES**

Le Comité syndical,

Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) ;

Vu la délibération n°2017-006 portant élection des deux délégués de la Région au Collège de secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;

Vu le rapport 2017-043.

Considérant que, conformément à l'article 6 des statuts de PACA THD, les Délégués de la Région et leurs suppléants amenés à siéger au sein de chacun des Collèges des secteurs territoriaux sont élus, en leur sein, par lesdits Délégués, lors de la réunion du Comité syndical au cours de laquelle il délègue une partie de ses attributions aux Collèges territoriaux ;

Considérant que le Collège de secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes comprend, outre les délégués des deux Départements, deux délégués de la Région et leurs suppléants ;

Considérant que par la délibération n°2017-006, les délégués de la Région ont élu deux délégués et leurs suppléants en leur sein pour siéger au Collège de secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;

Considérant la démission du délégué de la Région Monsieur Daniel Sperling avec effet le 1^{er} avril 2017 ;

Considérant que Monsieur Daniel Sperling a démissionné de son mandat de Conseiller régional au 1^{er} avril 2017, et qu'il était par ailleurs délégué de la Région au sein du Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;

AR PREFECTURE

013-200033702-20170407-2017043-DE
Regu le 18/04/2017

Considérant qu'il est nécessaire pour les délégués de la Région de recourir à une nouvelle élection pour remplacer Monsieur Daniel Sperling et son suppléant au sein du Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Les délégués de la Région élisent en leur sein, comme délégué de la Région amené à siéger au sein du Collège du secteur territorial des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, ainsi que son suppléant : M. David GEHANT, et comme suppléant Mme Eliane BARREILLE.

Madame la Présidente de PACA THD

Signé

Chantal EYMEOD